



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 30 MAI 2024

Nombre de membres :

En exercice : 15

Présents : 8

Pouvoirs : 4

Absents excusés : 5

Absents : 2

Votants : 12

L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE LE TRENTE MAI à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune des Contamines-Montjoie, régulièrement convoqué le 24 MAI 2024, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur François BARBIER, Maire.

ETAIENT PRESENTS : M. François BARBIER, Mme Elisabeth MOLLARD, Mme Gaëlle BLANCHARD, M. Michel BELIN, M. Michel BOUVARD, Mme Marielle MERMOUD, M. Florian GIBIER, Mme Peggy LE BRUCHEC.

ABSENTS EXCUSES : M. Jean-Luc MATTEL (donne pouvoir à François BARBIER), M. Bertrand DOLIGEZ (donne pouvoir à Gaëlle BLANCHARD), Mme Noëlle GRAVAUD (donne pouvoir à Marielle MERMOUD), M. Jean-Christophe DOMINGUEZ (donne pouvoir à Elisabeth MOLLARD), Mme Marie-Noëlle LAVERTON.

ABSENTS : M. Etienne JACQUET, M. Antoine BOISSET.

OBJET : DSP DU DOMAINE NORDIQUE - APPROBATION DES TARIFS APPLICABLES À COMPTER DU 1^{ER} JUIN POUR LA LOCATION DE SKI ROUES A L'ETE 2024 ET L'ACCES A LA PISTE DE SKI A ROULETTES ET AU STADE DE BIATHLON

DEL2024-061

Rapporteur : Michel BELIN

Vu l'article L.3114-6 du Code de la Commande Publique, et l'article 40 du contrat de concession signé entre la SARL ALPINUM EVENTS et la Commune, imposant la validation par le Conseil Municipal des horaires d'ouverture et des tarifs des délégations de services publics ;

Il est proposé au Conseil municipal d'adopter les horaires et les tarifs figurant en annexes :

- Les horaires d'ouverture du stade nordique 4 saisons et son règlement.
- L'accès à la piste de ski à roulettes pour l'été 2024 et au stade de biathlon jusqu'au 31 mars 2025.
- La location de ski pour l'été 2024.

Et applicables à compter du 1^{er} juin 2024 proposés par la SARL ALPINUM EVENTS, délégataire.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

Pour : 12

Contre :

Abstention :

ARTICLE 1 : DE VALIDER les tarifs du Domaine Nordique (jointés en annexes) proposés par la SARL ALPINUM EVENTS, délégataire, applicables dès le 1^{er} juin 2024.

Envoyé en préfecture le 04/06/2024

Reçu en préfecture le 04/06/2024

Publié le

ID : 074-217400852-20240530-DEL2024061-DE



En Mairie, le 30 mai 2024
Le secrétaire de séance,

A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long vertical stroke.

En Mairie, le 30 mai 2024
Le Maire,
François BARBIER



Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme,
Affichée le
Acte certifié exécutoire le
Télétransmis en sous-préfecture le
Publié le